

Le PGM-E/GIZ, la gestion durable de la biodiversité et la Convention sur la Diversité Biologique

Le Programme Germano-Malgache pour l'Environnement (PGM-E/GIZ) de la Coopération allemande s'engage à la mise en œuvre de la politique de conservation et gestion durable de la biodiversité et donc ne répond pas seulement aux principes des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar mais contribue aussi à l'obtention des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Les appuis du PGM-E/GIZ se font à trois niveaux, à savoir le national, régional et local. Au niveau national, l'appui conseil politique vise à une réformation du secteur. Ceci implique la création des instruments juridiques nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins de la gestion de la biodiversité et pour assurer la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées et signées par Madagascar, telles que la CDB, la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et la Convention sur la Lutte contre la Désertification (CLD). Au niveau régional et local, le PGM-E/GIZ appui entre autres la modernisation de la filière bois-énergie et les transferts de gestion des ressources forestières (TGRF). Par conséquent, le programme contribue à la protection des écosystèmes, la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Dans la planification et l'implémentation de ses activités, le PGM-E/GIZ veille à la synergie des interventions de la Coopération allemande en ciblant certaines zones riveraines des aires protégées gérées par Madagascar National Parks ou des zones d'intervention du Programme national de Lutte Antiérosive (PLAE) qui sont financés par la Coopération financière allemande (KfW). Il se base, par ailleurs, sur des expériences antérieures de la Coopération technique allemande dans le secteur. Dans sa phase d'intervention actuelle (2008-2014), le PGM-E/GIZ concentre ses efforts notamment dans les trois régions d'Atsimo Andrefana, Boeny et Diana.

Les activités du PGM-E/GIZ contribuent en même temps à la protection de la biodiversité au niveau national et à l'obtention des objectifs internationaux définis dans le cadre de la CDB. Le régime actuel indiquant des actions pour l'avenir est le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 :

Afin d'inspirer des actions de grande envergure pour la protection de la biodiversité, les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ont adopté le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 à Nagoya, Japon en 2010. Ceci comprend une vision, une mission, cinq buts stratégiques et vingt objectifs, nommés les « Objectifs d'Aichi ».

<i>Vision</i>	<i>But stratégiques</i>	<i>Contributions du PGM-E</i>
<i>« D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »</i>	A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et la société	L'appui aux acteurs étatiques et la société civile dans la gestion de la biodiversité
	B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	La gestion durable de la filière bois-énergie
	C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes les espèces et la diversité génétique	L'appui à la conception des modèles de gestion des Nouvelles Aires Protégées
	D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	L'appui aux transferts de gestion aux communautés locales
	E : Renforcer la mise en œuvre d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités	L'appui à la mise en place de cadre législatif et réglementaire pour la gestion durable de la biodiversité

1. L'appui à la mise en place de cadre législatif et réglementaire pour la gestion durable de la biodiversité

But stratégique E:	<i>Renforcer la mise en œuvre d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</i>
---------------------------	---

Le PGM-E/GIZ appuie le développement d'un cadre légal qui facilite la gestion durable des ressources naturelles. Dans le contexte de l'élaboration du code de l'environnement et le démarrage du processus Sector Wide Approach (SWAp) en 2008, des contributions étaient entre autres la mise à disposition de l'expertise nationale et internationale. Concernant la gestion de la biodiversité proprement dite, les chantiers les plus importants du programme touchent la création des Nouvelles Aires Protégées et l'implémentation du mécanisme Accès et Partage des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques (APA) prévue dans les objectifs de la CDB.

1.1 Système des Aires Protégées de Madagascar

La Déclaration du Gouvernement malgache, à Durban en 2003, de tripler la superficie des aires protégées à Madagascar a été à l'origine des nombreuses réflexions et travaux menés au sein de la commission Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM). Ceux-ci ont consisté à cadrer et clarifier les démarches et les procédures de création et les modalités de gestion des Nouvelles Aires Protégées (NAP). La conception des aires protégées prend en compte les principes de bonne gouvernance, de participation, de responsabilisation à multi-niveaux et de pérennisation.

Le PGM-E/GIZ a appuyé la commission SAPM dans la consolidation des différentes propositions faites, en vue de fournir des outils destinés aux acteurs et promoteurs des NAP. Ces outils servent également à concrétiser et à accompagner le projet de nouveau code des aires protégées qui est en instance de validation officielle. Un accent était mis sur la cohérence des propositions faites avec les textes existants et sur l'appui au développement de modèles de gestion de NAP. Un guide consolidé SAPM pour les NAP, accessible à tous les utilisateurs et destiné à aider l'administration centrale et décentralisée dans ses prises de décision a été validé en Décembre 2008.

1.2 Accès et Partage des Avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA)

But stratégique D, Objectif 16:	<i>D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.</i>
--	---

Le PGM-E/GIZ contribue à la dotation des pays riches en biodiversité comme Madagascar d'un cadre juridique pour la protection des droits d'accès durable à ses ressources naturelles prévu par la CDB.

Comme ce domaine est nouveau pour beaucoup d'acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité, il était indispensable de renforcer les capacités des parties prenantes nationaux, des chercheurs et du secteur privé. L'objectif est de rendre plus efficace les échanges et la participation de ces acteurs dans les différentes négociations internationales au cours du mécanisme APA.

Dans le cadre de l'Initiative APA pour le renforcement des capacités en Afrique¹, le PGM-E/GIZ a appuyé l'organisation du 3^{ème} atelier d'échanges et de renforcement des capacités à Antsiranana en 2008. Cet atelier a eu lieu dans le contexte des négociations du protocole de Nagoya adoptée au mois d'Octobre 2010. Le programme et la GIZ appuient la participation des experts malgaches dans ce processus de négociation ainsi que dans la constitution d'un réseau de facilitateurs africains qui pourra être mobilisé pour le développement et le renforcement des actions aux niveaux national et régional.

¹ Site web : www.abs-africa.info

2. L'appui à la conception de modèles de gestion des Nouvelles Aires Protégées

**But stratégique C,
Objectif 11:**

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Le PGM-E/GIZ appuie la mise en œuvre du concept de NAP, impliquant de nouveaux objectifs, principes et approches ainsi que de nouveaux acteurs et modes de gouvernance. A partir du développement de partenariat, le programme vise la conception de modèles de gestion communautaires et privées.

L'assistance mise à la disposition des promoteurs de NAP comprend le renforcement de capacité, des appuis à l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) ainsi que des Etudes d'Impact Environnemental et Social, des accompagnements dans la gestion rationnelle des sites et le suivi et le contrôle. Le programme soutient, par ailleurs, le développement d'activités alternatives de valorisation des ressources naturelles inscrites dans les PAGs. Les expériences des appuis en cours devront permettre de tirer des leçons pour améliorer le processus de création et de gestion de ces deux types de NAP.

Concrètement, les appuis du programme se font dans :

- La future NAP Tsinjoriake, d'une superficie de 5855ha, dans la Région Atsimo Andrefana. L'association villageoise TAMIA est pressentie pour devenir co-gestionnaire avec l'administration forestière. Afin de pouvoir assumer ce rôle, elle reçoit l'assistance technique de l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement (ASE). Des analyses et des études de faisabilité de projets de développement local et de développement du tourisme communautaire ont été réalisées, répondant à la demande locale inscrite dans les PAGs.
- Le Complexe Mahavavy Kinkony, d'une superficie de 285 000 ha, dans la Région Boeny. Ce site est co-géré par l'organisation non gouvernementale ASITY, un organisme d'appui technique aux communautés locales, et une plateforme de communautés locales issue des villages riverains de la NAP. Le PGM-E/GIZ travaille à côté d'autres partenaires pour asseoir la gestion de cette NAP. Dans ce contexte, plusieurs transferts de gestion ont été identifiés, en parties à vocation de conservation et à vocation de valorisation.
- Les NAP privées. Outre les appuis au processus de création proprement dits, le PGM-E/GIZ a fait des expériences avec l'intégration de ce type de NAP dans le paysage régional. Un exemple est le cas de Salary Bay, d'une superficie de 145 ha, localisé dans le SAPM de la forêt des Mikea dans la région d'Atsimo Andrefana et géré par un opérateur hôtelier.

Le suivi des coûts de création et de gestion des NAPs constitue une partie intégrante de la conception des modèles de gestion. Les réflexions se basent sur les expériences du PGM-E/GIZ en collaboration avec ses partenaires, mais s'étendent également à tous les acteurs ou promoteurs dans la commission SAPM et aux partenaires techniques et financiers.

3. L'appui aux transferts de gestion aux communautés locales

**But stratégique D,
Objectif 14:**

D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Le PGM-E/GIZ promeut dans ces zones d'intervention le TGRF aux communautés locales. Autorisé par la loi GELOSE n°96 025, le transfert de gestion est un outil par excellence de participation des communautés locales à la gestion de la biodiversité. Ces transferts sont accompagnés par des activités de renforcement de capacités des Communautés de Base (COBA). Les thèmes de formation sont diverses, allant de l'élaboration de plan de travail annuel et des PAGs à la mise en œuvre et le contrôle des zones transférées.

En vue d'assurer une amélioration des conditions de vie de la population locale, l'aspect de la valorisation des ressources naturelles est de plus en plus pris en compte dans les TGRF. Le développement de la filière bois-énergie par exemple permet aux communautés locales d'augmenter leurs revenus.

Au total, les TGRF appuyés par le PGM-E/GIZ couvrent 94 936 ha, dont 12 306 dans la région Atsimo Andrefana et 82 630 dans les deux zones d'intervention au Nord du pays (état 2012). Un certain nombre de ces transferts de gestion sont localisés dans les zones périphériques des aires protégées gérées par Madagascar National Parks. Les appuis aux communautés locales visent à contribuer au renforcement de la conservation dans les noyaux durs. Cette approche est menée autour du parc national de Tsimanampetsotsa (région Atsimo Andrefana), dans celui de la Montagne d'Ambre (région Diana) et celui du parc national d'Ankarafantsika (région Boeny).

4. La gestion durable de la filière bois-énergie

**But stratégique B,
Objectif 7:**

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Dans le but d'atténuer la dégradation des ressources forestières imputable à la production non durable du bois-énergie, le PGM-E/GIZ soutient la modernisation de la filière dans son intégralité. Ceci comprend l'introduction de nouvelles méthodes de plantation de bois destiné au bois-énergie ainsi que des technologies efficaces de carbonisation et la vulgarisation de foyers économes chez les ménages urbains. La mise en place d'un système de commercialisation des produits de reboisement profitable aux producteurs sert comme incitation aux reboiseurs de s'investir d'avantage dans la production de bois-énergie. Dans les zones d'intervention du programme, l'ensemble de ces mesures engendre une amélioration des revenus de 40% pour les charbonniers et une réduction de coûts de 15% chez les utilisateurs de foyers améliorés.

Dans la région de Diana, le reboisement au niveau villageois, le Reboisement Villageois Individuel (RVI), a contribué à une diminution des exploitations illicites dans les forêts naturelles ainsi que dans les aires protégées. De même, un net recul des passages de feux de brousse a été constaté partout où ces reboisements ont été installés par les paysans.

La superficie totale des reboisements mis en place dans les trois zones d'intervention du PGM-E/GIZ couvre 7 156 ha, dont la partie majoritaire est localisé à Diana (6.669 ha) (état 2012). Due à la production durable du charbon dans ces régions, des grandes surfaces de forêts naturelles et leur unique biodiversité ont été préservés. L'utilisation massive des foyers améliorés économes par les ménages urbains a permis de réduire la consommation de charbon de bois et d'autant la destruction des forêts.

Par ailleurs, le PGM-E/GIZ a développé une formation destinée aux communautés villageoises, comprenant des modules sur les techniques d'aménagement des forêts reboisées ainsi que des forêts naturelles. A l'aide de cette formation, le savoir nécessaire pour la gestion durable des ressources naturelles est transmis au niveau local.

5. L'appui aux acteurs étatiques et la société civile dans la gestion de la biodiversité

Dans le contexte de la décentralisation de la gestion de la biodiversité, l'implication de nouveaux acteurs nécessite des mesures de renforcement de capacité. La contribution du PGM-E/GIZ comprend la consolidation de la participation des autorités locales dans le processus de prise de décision et dans la gestion de la biodiversité. En outre, le secteur environnemental à Madagascar nécessite désormais une société civile forte et capable de se positionner en tant qu'interlocuteur représentatif et proactif des intérêts du secteur.

5.1. Les communes

But stratégique A, Objectif 2:	<i>D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.</i>
---	---

Les communes malgaches sont chargées de la coordination des actions de développement au niveau local. Afin de rendre leurs contributions dans la gestion durable des ressources naturelles efficace et effective, le PGM-E/GIZ dote les communes des capacités nécessaires.

Les thèmes traités se modèlent sur les besoins des communes et incluent entre autres:

- L'amélioration des ressources financières et leur gestion ;
- La coordination, la négociation et les recherches de financements ;
- La promotion d'actions environnementales ;
- L'aménagement du territoire dans la Région de Boeny.

La « Gestion Intégrée des Feux » constitue également un volet important des appuis aux acteurs communaux. Au niveau des communes, cet élément accompagne d'autres actions de la gestion locale des ressources naturelles.

En matière de planification spatiale, le PGM-E/GIZ appuie l'élaboration du Schéma d'Aménagement Communal (SAC) qui intègre une dimension environnementale. Jusqu'à présent, trois communes localisées dans la région Boeny ont adopté le SAC par le biais du conseil communal. Cet outil sert ensuite de base pour la coordination des activités de développement au niveau local tout en veillant aux priorités environnementales.

5.2. Les organisations de la société civile

But stratégique A, Objectif 1:	<i>D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</i>
---	---

Le PGM-E/GIZ contribue au développement des capacités organisationnelles, institutionnelles, techniques et financières des organisations de la société civile dans le secteur de l'environnement. Le programme appuie des organisations au niveau national ainsi que ceux situés au niveau local dans les zones d'intervention. En long terme, ces organisations ne devraient pas seulement constituer des acteurs pertinents dans le dialogue sectoriel sur la bonne gouvernance mais également fonctionner en tant que gardien, conseiller et lobbyiste.